

CERET ENSEMBLE

Elus au conseil municipal :

Patrick PUIGMAL, Martine QUER, Jean PARAYRE, Michèle TORRENT

site : ceret-ensemble.fr

contact : ceretensemble@gmail.com

Compte-rendu du conseil municipal du 12/04/2023

A retenir : *notamment, ce que vous ne lirez pas dans l'INDEPENDANT*

Points principaux évoqués :

... *plan d'action d'urgence et de responsabilité face à la sécheresse* :

A l'unanimité, la charte d'engagement municipale a été votée ; elle implique la commune et prévoit des actions de sensibilisation de nos concitoyens face à l'urgence de la situation qui risque de devenir dramatique pour tous, en particulier pour les agriculteurs.

... *l'état annuel des indemnités perçues par les conseillers municipaux en 2022* a été présenté : cette information participe de la démocratie locale. Nous déplorons que les conseillers d'opposition ne perçoivent aucune indemnité car ce n'est obligatoire que pour les communes plus de 100 000 habitants ; nous signalons que nous avons prévu cette disposition dans notre programme électoral car nous estimons normal qu'un conseiller municipal d'opposition soit traité comme un conseiller de la majorité municipale.

... *approbation des comptes de gestion 2022* (comptes du receveur municipal) et ***vote des comptes administratifs 2022*** (comptes du Maire) :

A l'unanimité, y compris par le groupe CERET ENSEMBLE, car ce sont de simples arrêtés comptables même si CERET ENSEMBLE ne partage pas la politique de la Municipalité sur de nombreux points. A noter que le résultat définitif s'élève à 240 546,83€ (pour mémoire, 284 938,67€ fin 2021). Ce résultat est en retrait par rapport à ceux de la Municipalité précédente et serait même négatif si les forts déficits de 2 budgets annexes (Gendarmerie = - 241 237,23€ et Cité Administrative = - 448 788,18€) avaient été comblés comme cela devrait être le cas (cf. développements ultérieurs sur les budgets annexes).

... *Vote des taux d'imposition 2023* : après la très forte augmentation du taux de l'an passé sur le Foncier bâti pour (pour 5% soit une progression de 16% de l'impôt en

montant), le taux ne change pas pour 2023 mais il faut noter que les bases servant de calcul à l'impôt progressent de 7,1% !

... Vote des Budgets Primitifs 2023 :

. **budget principal 2023** : le groupe CERET ENSEMBLE a voté contre car il estime que ce budget ne répond pas à l'attente de nos concitoyens aussi bien en fonctionnement qu'en investissement. Il ne cautionne pas un certain nombre d'opérations.

La fiscalité est trop lourde.

Par ailleurs, est prévu à ce budget un emprunt de 2,5 millions€ alors que la Municipalité de Michel COSTE n'a eu de cesse de dire depuis sa prise de fonctions que CERET était surendettée ; certes, sur 2023 et 2024, 7 emprunts viennent à échéance mais il ne reste à rembourser que 300 905€ sur lesdits emprunts : une fois de plus, on voit les **incohérences de cette Municipalité** qui, il faut le souligner, s'appuie sur un rapport d'« audit de complaisance » qu'il a commandé sur les comptes de l'ancienne Municipalité laquelle, au contraire, a su arbitrer entre une fiscalité raisonnable et le recours à l'emprunt dans un contexte de faiblesse des taux d'intérêt ; ce, d'autant que CERET, ville centre, supporte des dépenses à ce titre (gendarmerie, sous-préfecture, services administratifs, équipements sportifs et culturels...).

. budgets annexes 2023 :

La liste CERET ENSEMBLE a voté favorablement les budgets primitifs des budgets annexes suivants car ce sont des budgets techniques permettant d'individualiser certaines opérations = assainissement collectif, pompes funèbres, extension-rénovation musée, camping Nogarède, centre de tri mais s'est abstenue sur le vote des **budgets annexes de la gendarmerie et de la cité administrative** qui prévoient des recettes d'équilibre (c'est à dire une subvention du budget principal) respectivement pour 264 237€ et 472 788€ mais qui n'ont pas été prévues au budget principal. Nous sommes intervenus pour indiquer *que ces budgets ne sont pas sincères car ils incluent des recettes qui ne seront pas réalisées. Le contrôle de légalité de la Préfecture ne devrait pas accepter ces budgets d'autant que cette pratique dure depuis de nombreuses années. Il est cocasse que le Maire ait proposé d'apurer progressivement le déficit de ces budgets ... mais seulement à compter de 2024 !*

... occupation du domaine privé communal – tarifs Parc du Château d'Aubiry pour les commerces ambulants (buvettes, exposants...) : la liste CERET ENSEMBLE s'est abstenue car elle persiste à penser que ce dossier a été très mal monté dès le départ = coût prohibitif du loyer annuel de 70 000€, bail de 18 ans (de surcroît emphytéotique).

... subventions 2023 :

Votées à l'unanimité pour un montant de 267 207€.

Notre liste a relevé notamment la subvention accordée au CERET SPORTIF (une

convention d'objectifs sera passée avec ce club) et à l'ECOLE DE RUGBY DU VALLESPIR mais aussi au CERET FOOTBALL CLUB, à l'ENTENTE VALLESPIR BASKET et à tous ces clubs dynamiques qui permettent la pratique sportive à CERET. Les associations culturelles percevront, de leur côté, 82 700€.

... Urbanisme : modification simplifiée n°1 du PLU = modalités de mise à disposition au public.

S'agissant de l'opération de requalification et d'aménagement du secteur de l'ancienne gare, pour laquelle le projet remarquable de l'ancienne Municipalité, au plan intergénérationnel et en termes d'aménagement de cette entrée de ville, a été abandonné, le groupe CERET ENSEMBLE s'est abstenu.

Questions posées par la liste CERET ENSEMBLE :

...**CERET ENSEMBLE** : pour le contrat d'assurance dommages aux biens de la commune de CERET, le cabinet BLANC et GAUCI d'AXA a été le seul à déposer une offre (cf. commission d'appels d'offres d'octobre 2022) et a été retenu. Or, les successeurs de ce cabinet n'ont pas été attributaires du marché mais c'est un cabinet d'AXA Perpignan qui l'a été. Nous nous en sommes étonnés.

Réponse du Maire : c'est une question interne à AXA...

CERET ENSEMBLE : cette réponse nous laisse très dubitatifs !

... CERET ENSEMBLE : avenir du cinéma à CERET :

Lors du dernier conseil municipal, nous vous avons fait part de notre préoccupation quant à l'avenir du cinéma à CERET, l'exploitant actuel cessant son activité fin 2023.

Au conseil municipal du 21 septembre, a été actée, à l'unanimité, la mise en œuvre d'une étude de faisabilité (étude architecturale, technique, opportunité économique...) pour la reprise et l'exploitation de la salle de cinéma « le CERETAN ». Plus de 6 mois se sont écoulés depuis ; pouvez-vous faire le point de cette étude pour laquelle 1 400€ ont été provisionnés et, si possible, de ses conclusions ?

Réponse du Maire : l'étude a été menée mais ses conclusions ne seront disponibles qu'à mi-juin 2023.

Il est conscient du problème de l'avenir du cinéma à CERET et va mettre en place une commission extra-municipale à laquelle il propose d'associer un représentant du groupe CERET ENSEMBLE. Dossier à suivre attentivement !

Patrick PUIGMAL p/c

Groupe CERET ENSEMBLE